

Département de Lettres modernes

Master Recherche

Vade-mecum pour la fabrication du mémoire de recherche

1. La composition du mémoire

Le mémoire est un texte argumenté de 120 à 200 pages, qui traite d'un sujet précis : une question formulée dans des termes clairs est adressée à un corpus délimité de textes, auquel peuvent être adjointes des images, des œuvres musicales, des films ou d'autres documents. Une partie au moins du corpus est française ou francophone.

L'étudiant.e pose une question qui nécessite de sa part une recherche, des lectures et une réflexion approfondie. Son texte a pour objet de rendre compte de cette recherche et de cette réflexion, et d'en exposer les résultats.

Le mémoire comporte une introduction, deux à quatre parties, une conclusion et des annexes.

L'introduction (de 10 à 20 pages) présente le sujet. L'étudiant.e y montre sa connaissance du corpus et de la bibliographie. Il expose son problème et sa méthode. Il annonce les grandes articulations de sa démonstration.

Le plan du mémoire est élaboré avec le directeur/la directrice. Les parties sont des unités cohérentes, qui traitent un aspect du sujet. L'objet de chaque partie est clairement distinct. Les parties sont elles-mêmes découpées en chapitres.

La conclusion synthétise les résultats du mémoire, en rappelant ses principales articulations, les questions successivement abordées et les conclusions partielles.

Les annexes consistent en une bibliographie (obligatoire) et éventuellement en un index des noms. On peut également y trouver des extraits trop longs pour être cités dans le corps du texte et des documents concernant le corpus ou les auteurs étudiés (images, cartes, etc.).

2. Consignes rédactionnelles

Les assertions relatives au corpus doivent être démontrées. Cela implique en particulier que les textes étudiés soient cités régulièrement et à bon escient.

Les assertions à caractère plus général concernant la littérature, l'histoire, la société, la politique, etc., doivent s'appuyer sur des références livresques.

Les références à des auteurs, à des critiques, à des ouvrages ou à des articles, ne doivent pas être allusives : on les signale clairement dans une note qui permet de savoir dans quelle édition les textes ont été lus.

Quand on change de sujet, ou qu'on est arrivé au bout d'une idée partielle, on change de paragraphe.

À l'intérieur d'un paragraphe, les phrases doivent se suivre logiquement. Ce n'est pas le connecteur logique qui crée un rapport logique entre deux phrases : c'est le rapport logique qui justifie l'usage d'un connecteur.

On évite de dire plusieurs fois la même chose, même en utilisant des termes différents : on s'efforce d'avancer.

3. Normes rédactionnelles

L'étudiant.e adopte la norme de son choix pour détacher les **titres et sous-titres**.

Les **paragraphes** se démarquent par un retrait en début de ligne.

La numérotation des notes de bas de page commence à 1 au début de chaque page.

Les **titres d'ouvrage** doivent être présentés en italiques ; les **titres d'article** entre guillemets-chevrons (« ... »).

Les **citations** présentées dans le corps du texte sont distinguées par des guillemets-chevrons (« ... »). Si l'auteur cité fait lui-même une citation, ou donne la parole à un personnage, cette partie du texte est distinguée par des guillemets anglais ("...").

Exemple :

« La fin de *Candide* : "Cultivons notre jardin" est la plus grande leçon de morale qui existe » (Gustave Flaubert, lettre à Edmond de Goncourt du 22 septembre 1874).

Les citations de plus de deux lignes doivent être détachées.

Exemple :

« Sa position est claire ; il l'explique sans équivoque dans sa *Préface* à la deuxième édition des *Philosophes français du XIX^e siècle* parue en 1860 :

Un livre de réfutation n'est pas un livre de théorie ; je n'exposais pas, j'attaquais ; je n'étais point tenu de produire un système ; je n'ai fait qu'indiquer une direction. Un seul point a été traité, et comme il est capital, je demande la permission de le marquer ici.

En prenant ses distances non seulement vis-à-vis des spiritualistes mais aussi des positivistes [...] »

La **référence à un ouvrage** est présentée de la façon suivante :

NOM de l'auteur, prénom de l'auteur, *Titre de l'ouvrage*, Lieu de publication, Nom de la maison d'édition, « titre de la collection », année de publication. Si l'ouvrage est traduit, on le signale et l'on donne le nom du traducteur. Si l'on se réfère à une partie de l'ouvrage, on indique également les numéros de page concernés.

Exemples :

PRIVAT Jean-Marie, *Bovary charivari. Essai d'ethnocritique*, Paris, CNRS Éditions, 1994.

HUGO Victor, *Quatrevingt-treize*, Paris, Le Livre de poche, coll. « Les Classiques de Poche », 2001, p. 54-67.

GOODMAN Nelson, *Langages de l'art*, traduit de l'anglais par Jacques Morizot (1990), Paris, Hachette, coll. « Pluriel », 2011, p. 36-38.

La **référence à un article de revue** est présentée de la façon suivante :

NOM de l'auteur, prénom de l'auteur, « Titre de l'article », *Titre de la revue*, numéro de la livraison, année de publication. On indique également les numéros de page concernés.

Exemple :

Jacques Chocheyras, « De Manon à Atala : l'enterrement au désert », *Recherches et Travaux*, n° 35, 1988, p. 21-28.

La **référence à un article publié dans un ouvrage collectif** est présentée de la façon suivante :

NOM de l'auteur, prénom de l'auteur, « Titre de l'article », suivis de la mention « dans », suivie des Prénom et Nom du ou des auteurs du collectif suivis de la mention « (dir.) », *Titre de l'ouvrage*, Lieu de publication, Nom de la maison d'édition, « titre de la collection », année de publication. On indique également les numéros de page concernés.

Exemple :

REID Martine, « Masculin/féminin », dans Daniel Sangsue (dir.), *Persuasions d'amour. Nouvelles lectures de De l'amour de Stendhal*, Genève, Droz, 1999, p. 91-93.

Comment gérer les **références successives à un même document**, dans les notes de bas de page ? En adoptant les abréviations conventionnelles *ibid.* et *op. cit.* et en appliquant les usages suivants :

- Si la référence a été donnée dans la note de bas de page précédente :
 - *Ibid.* (pour *ibidem* : au même endroit) : référence identique à celle qui vient d'être faite ;
 - *Ibid.*, p. 80 : référence au même document, à une page déterminée ;
 - *Ibid.*, p. 64-82 : référence à plusieurs pages dans le même document.
- Si la dernière référence est éloignée de quelques notes de bas de page, utilisez *op. cit.* (abréviation de *opere citato* = dans l'ouvrage cité). Admettons que vos notes de bas de page renvoient à plusieurs reprises à : DÉCAUDIN Michel, *La Crise des valeurs symbolistes. Vingt ans de poésie française, 1895-1914*, Paris, Honoré Champion, « Classiques Champion Essais », 2013.
 - Si l'ouvrage est référencé dans la note précédente : *Ibid.*, ou *Ibid.*, p. 72 (voir ci-dessus).
 - Si la référence première est éloignée : M. Décaudin, *La Crise des valeurs symbolistes*, *op. cit.* (ou : M. Décaudin, *La Crise...*, *op. cit.*), avec ajout éventuel d'une ou de plusieurs pages.

Conseil : gérez vos références de manière systématique dès le début du travail, et introduisez vos notes infrapaginales au fur et à mesure de la rédaction, sous peine d'oublis ou d'incohérences. Des logiciels de gestion de références bibliographiques peuvent vous aider, comme Zotero.

4. Bibliographie

La bibliographie participe du caractère scientifique de tout travail de recherche. C'est pourquoi elle constitue un critère important pour l'évaluation finale. Elle doit être précise, fiable, actualisée et raisonnée.

La bibliographie n'est pas une simple liste : c'est un classement, organisé par thèmes ou par disciplines. Placée à la fin du travail, avant les annexes éventuelles, elle distingue au moins les sources primaires (les textes de votre corpus ainsi que ceux qui peuvent le compléter) des sources secondaires (les références critiques ou théoriques, sous forme d'ouvrages, articles ou autres supports scientifiques). Toutes les références citées dans le corps du mémoire devront figurer dans la bibliographie. Elle pourra accueillir des titres supplémentaires, mais à condition qu'ils aient alimenté votre réflexion.

La présentation de la bibliographie doit être claire, précise et systématique, dans le respect des conventions scientifiques en vigueur. Les références en ligne (revues, sites Web, portails académiques...) doivent faire l'objet d'un soin équivalent aux références papier. On ne se contentera donc pas de copier-coller un lien hypertexte, mais on veillera à fournir des informations précises sur la source : auteur, titre de la référence, nom du site ou titre de la publication en ligne, date, lien URL ou DOI, date de la dernière consultation. Exemple :

AUDET René, « Écrire numérique : du texte littéraire entendu comme processus », *Itinéraires*, n° 2014-1, « Textualités numériques » (dir. Marie-Anne Paveau), 2015, en ligne, DOI : <https://doi.org/10.4000/itineraires.2267> [consulté le 3 juillet 2024].

La bibliographie donne non seulement l'ensemble des références utilisées, mais témoigne de votre capacité à organiser les savoirs, à fournir un outil de travail à vos lecteurs et à respecter les règles de l'intégrité académique en mentionnant vos sources.

5. Règles déontologiques

Le plagiat, même partiel, est interdit (qu'on plagie une source livresque ou une source numérique).

Le recours, même partiel, à l'Intelligence Artificielle (IA), est interdit.

Toute suspicion de fraude pourra entraîner une convocation devant la commission disciplinaire de l'Université de Rouen Normandie, qui pourra le cas échéant prononcer une sanction allant jusqu'à l'**exclusion définitive** de tout établissement d'enseignement supérieur pendant une **durée maximale de cinq ans**.

6. L'encadrement du mémoire

Votre travail est encadré et guidé par un directeur ou une directrice de mémoire, en fonction de ses domaines de recherche. Prenez très tôt contact avec la personne qui vous encadre et tâchez de faire des points réguliers avec elle, en lui fournissant les résultats de vos avancées. Il lui incombe de vous aider en cas de difficulté — mais en cas de difficulté il vous incombe de l'avertir.

Une codirection est possible pour des sujets transversaux ou réclamant une association particulière de compétences.

7. Calendrier

Le mémoire de recherche se déroule sur deux ans. Il s'agit d'un travail progressif, ponctué par des étapes importantes.

En M1 :

Mi-octobre. Dépôt de la fiche d'inscription pédagogique, précisant le sujet de recherche validé par le directeur / la directrice du mémoire.

Janvier. Remise des premiers éléments du dossier de recherche pour évaluation. Ce dossier comprend une première bibliographie, la mise en place du sujet, la présentation du corpus et la problématisation – chaque directeur peut adapter ce cadre général en fonction du sujet et de la discipline. Ce travail écrit est suivi d'un entretien.

Mai-juin. Au terme de la première année, vous devez rendre à votre directeur de recherche un dossier de recherche de plus de 50 pages qui comporte : a) une introduction rédigée b) au moins 40 pages rédigées, correspondant en général à une partie du futur mémoire c) un texte programmatique de quelques pages, esquissant le travail de l'année suivante ; d) une bibliographie raisonnée. Ce dossier évalué s'accompagne d'une soutenance orale.

En M2 :

Mi-octobre. Remise d'une nouvelle fiche d'inscription pédagogique confirmant ou amendant la formulation du sujet.

Janvier. Remise d'une nouvelle séquence rédigée d'au moins une trentaine de pages pour évaluation. Il conviendra aussi d'avoir repris les éléments déjà rédigés en tenant compte de la soutenance de M1. Ce travail écrit est suivi d'un entretien avec le directeur de recherche.

Mai-juin. Au terme de la seconde année de master, vous rendez un mémoire de recherche complet (introduction, développement en plusieurs parties, conclusion, bibliographie raisonnée et annexes éventuelles). Le mémoire doit être transmis dans les délais prescrits aux membres du jury. Vous soutenez ce mémoire devant un jury composé de votre directeur ou de votre directrice de recherche et d'un.e autre enseignant.e, qui préside.